

CIRCONSCRIPTION DE PAU SUD

Pau, le 29 septembre 2016



L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
à
Mesdames les Directrices,
Messieurs les directeurs
Mesdames et messieurs les enseignants
Madame et monsieur les psychologues scolaires
Mesdames les enseignantes spécialisées du Rased

Année scolaire 2016/2017

Travailler en complémentarité avec le RASED

Les fonctions des personnels du RASED sont définies par la circulaire n° 2014 107 du 18/08/2014.

Organisation du RASED Pau Sud :

<i>Secteur BIZANOS PONTACQ</i>		
NOM	FONCTION	COORDONNEES
CASAVIEILLE Françoise	Psychologue scolaire	rasedbizanos@ac-bordeaux.fr 0559829375
BRANDAMIR Sylvie	Maître G	rasedpausud.espoey@ac-bordeaux.fr 0559041111/ 0670656852
ORTHET Sandrine	Maître E	rasedpausud.espoey@ac-bordeaux.fr 0559041111/0670656852

<i>Secteur NAY</i>		
NOM	FONCTION	COORDONNEES
FREEMAN Jean- Cyril	Psychologue scolaire	rased.nay@ac-bordeaux.fr 0559610758
MENGE Frédérique	Maître G	rased.nay@ac-bordeaux.fr 0559611383
PIQUES Florence	Maître E	rased.nay@ac-bordeaux.fr 0559611383
PORTE- LABORDE Séverine	Maître E	rased.nay@ac-bordeaux.fr 0559611383

Une école accueillante et bienveillante : la fluidité du parcours de l'élève

Comme précisé dans la lettre de rentrée, en début d'année scolaire, l'identification des besoins des élèves nécessite une analyse approfondie des résultats des évaluations de rentrée, doublée d'une observation fine, en classe, des stratégies et des procédures utilisées par les enfants. Les parcours les plus individualisés possibles devront permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs fixés.

Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle, peut ne pas suffire pour certains élèves qui rencontrent des difficultés persistantes et qui perturbent leurs apprentissages scolaires. L'équipe a alors recours à l'intervention des enseignants spécialisés et les psychologues scolaires du RASED.

Le maître spécialisé exerce une fonction de tiers entre l'enfant-élève, le maître et la famille. Il est là pour que quelque chose se modifie dans les interactions de ce rapport au savoir et de ses relations, dans plusieurs contextes, cognitif, affectif, social, culturel, familial. Les documents d'usage élaborés par les membres du RASED, dont les guides d'aide à l'observation des élèves, sont consultables sur le site de la circonscription, onglet RASED.

Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est double :

- Prévenir ces mêmes difficultés afin d'éviter qu'elles ne s'installent dans la durée.
- Remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les projets d'écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est l'une des composantes majeures de ce pôle ressource. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.

L'inspecteur de l'éducation nationale organise des régulations périodiques destinées, notamment, à définir les priorités pour la période suivante.

A cette fin, les équipes adressent **toutes les demandes d'aides** au RASED.

Les demandes institutionnelles nécessaires aux orientations des élèves sont prioritaires.

Le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés des RASED contribuent, si la situation le nécessite :

- à l'élaboration d'un PPRE,
- à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés PAP,
- à la rédaction d'un GEVASCO 1^{ère} demande ou réexamen,
- au suivi des projets personnalisés de scolarisation PPS.

Les suivis d'élèves ne relevant pas des dispositifs précédemment cités seront mis en œuvre après examen et synthèse des demandes d'aide, en fonction de la disponibilité dans la programmation des prises en charge en cours.

Le RASED constitue également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Un accompagnement des équipes repensé

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent l'appui de leurs compétences :

- aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves,
- aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent.

Chaque équipe ou regroupement d'équipe d'école qui le souhaite peut être accompagné pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves.

Lorsque des Conseils de Cycle d'Elèves en Difficulté CCED, sont organisés, les membres du RASED ; les conseillers pédagogiques de circonscription et/ou ASH apportent leurs regards croisés.

Les directeurs adressent leurs propositions de dates à la fois à l'IEN de circonscription et aux différentes antennes du Rased.

L'objectif de ce travail pluri catégoriel est la **construction de situations d'enseignement** qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et **la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite** de tous les élèves.

Cette aide à l'analyse des situations contribue à **la prévention des difficultés d'apprentissage** et des risques de rupture des apprentissages des élèves. Elle permet de fonder **une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire**, de sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté dans leurs apprentissages.

Au-delà de la question de la difficulté scolaire, la recherche de cohérence et de continuité entre les actions spécifiques des maîtres spécialisés et la pratique quotidienne des maîtres dans les classes doit bénéficier à une majorité d'élèves.

Les réunions de régulation

Date	Lieu	Horaire
10 octobre 2016	Ecole élémentaire NAY	16h
12 décembre 2016	Ecole élémentaire BIZANOS	16h
13 février 2017	Ecole élémentaire ESPOEY	16h
10 avril 2017	Ecole élémentaire PONTACQ	16h
26 juin 2017	Ecole élémentaire IDRON	16h

Je souhaite à tous, une année fructueuse.

L'Inspecteur de l'Education Nationale,
Daniel Bordenave